**Déceler les symptômes de la COVID-19**

|  |
| --- |
| **Si vous décelez les symptômes de la COVID-19, que ce soit pour vous-même ou un collègue de travail, il est important d’en aviser votre employeur immédiatement.** |

**Les symptômes les plus fréquents de la COVID-19 sont les suivants :**

* Apparition ou aggravation d’une toux;
* Fièvre;
* Fatigue extrême;
* Perte soudaine de l’odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.

**Il y a aussi d’autres symptômes graves, lesquels sont moins fréquents :**

* Difficulté à respirer (dyspnée);
* Pneumonie.

**Pourquoi est-ce important d’aviser votre employeur si vous décelez ces symptômes ?**

* La COVID-19 est une maladie qui se transmet très facilement, à partir de la toux ou d’éternuements d’une personne infectée;
* Les symptômes se développent en moyenne de 5 à 7 jours après la contamination, mais peuvent aller de 2 à 12 jours;
* Certaines personnes sont considérées comme susceptibles de décéder, soit :
  + Les personnes âgées de 70 ans et plus;
  + Les personnes présentant les conditions suivantes :
    - Maladies chroniques cardiaques;
    - Maladies chroniques pulmonaires;
    - Cancer et immunodéficience;
    - Diabète.

**Bon à savoir :**

Un outil d’auto-évaluation des symptômes COVID-19 a été mis en ligne par le Gouvernement du Canada : <https://ca.thrive.health/covid19/fr>